

COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
DU QUÉBEC

PRÉSENTS : Me LUCIE FISET, présidente
M. SERGE COURVILLE, commissaire
M. BRUNO JEAN, commissaire

AUDITION PUBLIQUE DU
13 MAI 2015 - LAVAL

M. BERNARD OUELLET,
Secrétaire

Enregistrement numérique

Piché Olivier Benoit

sténographes officiels

330, rue St-Roch, bureau 202, Québec, Qc G1K 6S2
Téléphone : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

I N D E X

Page

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT D'INTRODUCTION.	3
PRÉSENTATION DE :	
Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE directrice générale PLQ.	10
JEAN TRUELLE Citoyen - Porte-parole Québec Solidaire.	24
MAXIME VINET Porte-parole Québec Solidaire.	28
ALEX WERZBERGER Coalition d'organisations hassidiques d'Outremont.	31
CHRISTOPHER SKEETE Citoyen - Vice-président Région Ouest CAQ.	41
STÉPHANE GAUTHIER Citoyen.	58

(Avis au lecteur : Les «inaudible» sont dus à la mauvaise qualité de l'enregistrement et non au contenu des interventions.)

- - - - -

1 - - - - -
2 **SÉANCE DE LA SOIRÉE**
3 - - - - -

4 **Me LUCIE FISET, présidente :**

5 Bonsoir tout le monde.

6 Alors, au nom des membres de la Commission de la
7 représentation électorale, je vous souhaite la
8 bienvenue à cette audition publique. La
9 Commission est ici aujourd'hui pour entendre vos
10 commentaires concernant la proposition de carte
11 électorale décrite dans le rapport préliminaire
12 que nous avons déposé à l'Assemblée nationale le
13 17 mars 2015. Votre présence à cette audition
14 démontre votre intérêt pour la démocratie au
15 Québec et nous tenons à vous en remercier.

16 Permettez-moi d'abord de vous présenter mes deux
17 collègues commissaires avec qui j'ai travaillé
18 durant les derniers mois pour élaborer la
19 nouvelle proposition de carte électorale.

20 À ma droite, je vous présente monsieur Serge
21 Courville...

22 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

23 Bonsoir.

24 **Me LUCIE FISET, présidente :**

25 ... géographe et professeur émérite de

1 l'Université Laval.
2 À ma gauche, monsieur Bruno Jean...
3 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**
4 Bonsoir.
5 **Me LUCIE FISET, présidente :**
6 ... sociologue et professeur à l'Université du
7 Québec à Rimouski.
8 Monsieur Courville et monsieur Jean ont été
9 nommés par l'Assemblée nationale. Quant à moi,
10 je suis d'office la présidente de la Commission
11 de la représentation électorale de par mes
12 fonctions à titre de directrice générale des
13 élections. Nous constituons en conséquence une
14 Commission indépendante et neutre.
15 L'audition publique que nous tenons aujourd'hui
16 à Laval s'inscrit dans le processus de
17 consultation prévu dans la loi électorale. Elle
18 portera sur la délimitation des circonscriptions
19 électorales du Québec et, plus particulièrement,
20 des circonscriptions de la région de Laval. Il
21 s'agit d'une étape cruciale, car elle permettra
22 à la Commission d'améliorer sa compréhension du
23 territoire et des communautés naturelles de
24 votre région.
25 Notez que pendant l'audition, vos commentaires

1 pourraient nous amener à vous poser des
2 questions. Vos opinions, vos commentaires et
3 vos suggestions permettront d'enrichir notre
4 réflexion en vue d'améliorer notre proposition
5 de délimitation. Ainsi, au terme des auditions
6 publiques, nous procéderons à l'analyse de tous
7 les éléments qui auront été portés à notre
8 attention. Dans la mesure du possible, nous en
9 tiendrons compte et ce, dans le respect des
10 critères établis dans la loi électorale.

11 Ensuite, soit dans les prochains mois, nous
12 déposerons un second rapport dans lequel sera
13 énoncée la délimitation des 125 circonscriptions
14 électorales du Québec.

15 Je vais maintenant laisser la parole à monsieur
16 Jean qui vous présentera le cadre législatif à
17 partir duquel nous avons travaillé.

18 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

19 Merci, maître Fiset.

20 Le travail de délimitation des circonscriptions
21 a exigé une analyse rigoureuse et minutieuse des
22 mouvements de population qui ont eu lieu au
23 Québec depuis la dernière révision de la carte
24 électorale.

25 Rappelons que la carte électorale actuelle a été

1 établie en 2011 et qu'elle est basée sur des
2 données de la population électorale d'il y a
3 sept ans, soit du mois de novembre 2007. Pour le
4 présent exercice de délimitation, les données
5 avec lesquelles nous avons travaillé sont celles
6 du 30 novembre 2014.

7 Les règles contenues dans la loi électorale ont
8 évidemment encadré notre travail, il convient
9 ici de rappeler ce qu'elles sont et surtout ce
10 qu'elles visent.

11 D'abord, la loi électorale précise que les
12 circonscriptions électorales doivent représenter
13 des communautés naturelles. La densité de
14 population, son taux relatif de croissance dans
15 le temps et sur les territoires, la
16 configuration des régions, leur accessibilité,
17 leur superficie, les frontières naturelles du
18 milieu et les territoires des municipalités sont
19 autant d'éléments dont la Commission doit tenir
20 compte au moment de la délimitation des
21 circonscriptions.

22 Le sentiment d'appartenance des gens, la façon
23 dont la vie est organisée sur le territoire, la
24 présence de pôles régionaux ou de communautés
25 d'intérêt économique sont également des facteurs

1 que nous avons pris en considération.
2 Ensuite, la loi impose un critère numérique pour
3 assurer une équité entre les électeurs de
4 chacune des circonscriptions. Pour ce faire,
5 chaque circonscription doit regrouper un nombre
6 d'électeurs qui ne s'éloigne pas de plus ou
7 moins 25 % de la moyenne provinciale, qui est
8 d'un peu plus de 48 000 électeurs selon la liste
9 électorale permanente. Cette norme de plus ou
10 moins 25 % est parmi les plus élevées au Canada.
11 Elle laisse à la Commission une marge de
12 manoeuvre qui lui permet de bien tenir compte
13 des particularités de chaque région.
14 Notre mandat consiste donc à trouver le meilleur
15 équilibre possible entre l'égalité du vote des
16 électeurs et le respect des communautés
17 naturelles de manière à assurer une
18 représentation juste et équitable à tous les
19 électeurs et électrices du Québec.
20 Malgré les bouleversements compréhensibles que
21 les changements proposés peuvent provoquer dans
22 certaines régions, la Commission ne peut se
23 soustraire à cette obligation de recherche
24 d'équilibre. N'oublions pas que la délimitation
25 des circonscriptions d'une région s'inscrit dans

1 un travail d'ensemble de délimitation de toutes
2 les régions du Québec.

3 **Me LUCIE FISET, présidente :**

4 Juste avant de vous laisser la parole, monsieur
5 Courville va maintenant prendre quelques minutes
6 pour vous rappeler les changements que nous
7 proposons dans la région de Laval.

8 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

9 Merci, maître Fiset.

10 Alors, la délimitation que nous proposons dans
11 la région de Laval reflète l'évolution de la
12 population électorale dans cette région depuis
13 la dernière révision de la carte électorale. À
14 partir de cette évolution, la Commission est en
15 mesure d'estimer les tendances à venir de
16 manière à proposer une délimitation équilibrée
17 pour les deux prochaines élections provinciales
18 générales.

19 Soulignons que dans la région de Laval, aucune
20 circonscription n'est actuellement en situation
21 d'exception selon les critères prévus dans la
22 loi électorale. Cependant, le nombre d'électeurs
23 de la circonscription de Chomedey aurait bientôt
24 dépassé le seuil maximal permis si aucune
25 modification ne lui est apportée.

1 Afin de corriger cette situation, la Commission
2 propose d'agrandir la circonscription de Fabre
3 à l'intérieur du territoire de la
4 circonscription de Chomedey. Ce changement
5 permet de diminuer le nombre d'électeurs de la
6 circonscription de Chomedey de manière à ce
7 qu'elle puisse satisfaire au critère numérique
8 du plus ou moins 25 % au cours des prochaines
9 années.

10 Concrètement, la délimitation que nous proposons
11 implique le déplacement d'un secteur résidentiel
12 de la circonscription de Chomedey à celle de
13 Fabre. Ce secteur est situé entre le boulevard
14 St-Martin Ouest et le chemin du Souvenir, à
15 l'est de la ligne à haute tension formant la
16 limite actuelle entre les circonscriptions de
17 Fabre et Chomedey dans cette partie du
18 territoire.

19 Voilà qui résume la proposition de délimitation
20 dans la région électorale de Laval.

21 **Me LUCIE FISET, présidente :**

22 Il est maintenant temps de vous laisser la
23 parole. Nous sommes prêts à écouter vos
24 commentaires et suggestions sur notre
25 proposition de délimitation.

1 Afin de nous assurer de bien saisir vos
2 interventions et de nous les rappeler
3 ultérieurement quand nous étudierons à nouveau
4 le dossier, la présente audition publique est
5 enregistrée. C'est monsieur Bernard Ouellet,
6 directeur de la représentation électorale, qui
7 appellera tour à tour les participants dans
8 l'ordre où ils se sont inscrits.

9 Pour ceux qui ne sont toujours pas inscrits,
10 mais qui tiendraient à nous faire part de leurs
11 commentaires aujourd'hui, nous vous invitons
12 simplement à aller voir madame France Theriault,
13 à l'arrière, pour vous inscrire, et par la suite
14 vous pourrez venir vous exprimer devant la
15 Commission.

16 Alors, monsieur Ouellet.

17 **M. BERNARD OUELLET, secrétaire :**

18 Alors, on est prêt à commencer. Bonsoir tout le
19 monde. La première intervenante sera madame
20 Marie-Ève Ringuette, madame Ringuette est
21 directrice générale du Parti libéral du Québec.

22 - - - - -

23 **INTERVENTION DE Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE**

24 - - - - -

25 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

1 Alors bonsoir, Madame la présidente...

2 **Me LUCIE FISET, présidente :**

3 Bonsoir.

4 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

5 ... bonsoir, Messieurs les commissaires.

6 Il y a déjà plusieurs semaines que les audiences
7 sont commencées, notre participation à toutes
8 les audiences a fait en sorte qu'on a beaucoup
9 travaillé les différentes régions. Et
10 aujourd'hui, pour la région de Laval, nous
11 désirons vous présenter notre point de vue sur
12 les modifications proposées parce que, pour
13 nous, la carte électorale est aussi importante
14 de par son historique depuis 1792, ce qui
15 s'apparente beaucoup à notre long historique
16 comme formation politique.

17 Donc, pour débiter, dans le rapport préliminaire
18 la Commission propose les modifications
19 suivantes, soit : la proposition de délimitation
20 a pour but de diminuer le nombre d'électeurs de
21 la circonscription de Chomedey, qui est
22 actuellement à 59 134 électeurs, afin que celle-
23 ci ne franchisse rapidement pas le seuil maximum
24 de nombre d'électeurs permis par la loi
25 électorale.

1 J'aimerais apporter à cette... à ce chiffre de
2 59 134 l'élément suivant. Lorsqu'on regarde dans
3 les premières pages du rapport, on voit d'autres
4 circonscriptions qui sont excédantes à 59 134
5 électeurs et pour lesquelles il n'y a pas eu de
6 demande de changement, soit les comtés de Saint-
7 Jean et d'Arthabaska, qui sont toutes les deux
8 supérieures à 59 134 électeurs.

9 Je reviens. Alors, ce qu'il est proposé, c'est
10 de transférer dans une circonscription qui est
11 limitrophe, soit celle de Fabre, une partie de
12 la circonscription actuelle de Chomedey, donc
13 2538 électeurs.

14 La zone touchée est au milieu d'un quartier
15 résidentiel, n'est pas délimitée par une artère
16 principale alors que lorsqu'on regarde la carte
17 électorale de Laval, on voit très bien les
18 divisions qui se font par des autoroutes
19 majeures, la 13, la 15, la 19, la 440 au nord,
20 alors... et des lignes de haute tension à
21 plusieurs endroits, on voit les délimitations
22 qui se font ici.

23 Alors, comme plusieurs personnes, j'imagine, je
24 me questionne sur pourquoi cette zone spécifique
25 pour permettre de réduire le nombre d'électeurs

1 dans Chomedey, qui n'est pas encore à son
2 maximum de 25 %, et qui a été proposé d'être
3 changé? Et pourquoi devoir augmenter d'autant
4 le nombre d'électeurs dans Fabre?
5 Je vais continuer. Alors, bien qu'on comprenne
6 le mouvement, c'est comme un mouvement naturel
7 si on pense que le nombre d'électeurs va croître
8 tout autant que ce qui a été dans le passé,
9 lorsqu'on regarde dans votre rapport, vous
10 prenez pour acquis que le développement
11 résidentiel des dernières années va être la
12 même... le même pourcentage dans les prochaines
13 années et, je ne veux pas le citer textuellement
14 mais c'est ce qui est écrit, alors qu'on sait
15 très bien que le développement économique de
16 Laval n'est pas le même... de la même nature que
17 dans les dernières années.
18 Ce qui est difficile à voir, c'est que dans le
19 territoire touché prévu, c'est un territoire où
20 il y a une très grande concentration de
21 personnes de la communauté grecque. Il y a dans
22 ce territoire des lieux cultes qui, avec le
23 changement, vont être transférés dans le comté
24 de Fabre.
25 Bien sûr, les gens de Fabre vont les accueillir

1 à bras ouverts, par contre pour ces gens-là qui
2 ont leurs habitudes dans ces endroits-là, qui
3 habitent autour de leur église orthodoxe, ça va
4 être difficile de passer d'un à l'autre. Est-ce
5 qu'on a regardé cet élément-là qui est... pour
6 ces gens-là, c'est leur milieu de vie, c'est
7 leur... c'est un lien naturel qui se fait avec
8 leur communauté et avec le milieu environnant.
9 Je reviens juste pour conclure rapidement.
10 C'est important de regarder la région de Laval,
11 les particularités qu'elle a, parce que bien que
12 presque en territoire aussi gros que Montréal,
13 l'immense territoire qui est zoné agricole, sur
14 lequel il ne sera pas possible de faire du
15 développement résidentiel à part de faire du
16 développement en hauteur, le PMAD, c'est
17 important de voir... parce que là on a six
18 comtés à Laval et on fait un changement sur un
19 comté, on a des comtés qui ne sont pas... je
20 fais juste soulever le point, Vimont, Milles-
21 îles qui sont en bas de la moyenne, c'est quoi
22 la croissance éventuelle pour s'assurer qu'il
23 n'y ait pas un comté, une circonscription, qui
24 se dépopule... réduise sa population au détriment
25 d'autres comtés autour.

1 Donc, moi, de déplacer aujourd'hui de Chomedey
2 vers Fabre quand je ne sais pas ce qui va se
3 passer autour, ça m'inquiète.

4 C'est tout.

5 **Me LUCIE FISET, présidente :**

6 Merci, madame Ringuette.

7 Pour répondre à votre première question -- je
8 sais, monsieur Jean, vous voulez prendre la
9 parole, ce ne sera pas bien long.

10 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

11 Oui, allez-y.

12 **Me LUCIE FISET, présidente :**

13 Je vais simplement répondre à la première
14 question du pourquoi qu'on doit, finalement,
15 soulager, je dirais, Chomedey.

16 C'est certain que c'est le critère numérique ici
17 qui est pris en considération parce que, vous
18 l'avez bien dit, on a une croissance. Selon les
19 analyses que nous avons faites effectivement,
20 Chomedey a une forte croissance démographique,
21 supérieure à celle de la province, et lorsqu'on
22 constate le taux présentement de Chomedey, qui
23 est à 22.2 %, alors proche du 25 % qui est la
24 limite permise par la loi, on se doit
25 d'intervenir. Parce que selon, effectivement,

1 les projections que nous avons faites, d'ici les
2 prochaines élections générales pour lesquelles
3 la carte doit être refaite, soit 2018 et 2022,
4 il y aurait effectivement dépassement de la
5 limite permise par la loi.

6 Donc, en regardant cette forte croissance-là,
7 c'est ce qui nous a amenés à faire la
8 proposition de délaisser certains électeurs,
9 effectivement, de Chomedey.

10 Et pourquoi dans ce secteur? Je dirais parce
11 que la dernière réforme de la carte nous a
12 amenés également à délaisser certains électeurs
13 dans le même secteur. Donc, on a voulu garder
14 la même, je dirais, logique en prenant un
15 secteur résidentiel, passablement nouveau, je
16 dirais, et qui se distingue bien par lui-même
17 pour l'amener dans une circonscription donc
18 contiguë.

19 Monsieur Jean.

20 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

21 Je voulais juste savoir, au vu de votre exposé,
22 c'est quoi la conclusion? Rien faire et se
23 retrouver avec un comté qui, d'après nos estimés
24 les plus conservateurs, sera en exception
25 positive aux prochaines élections?

1 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

2 Premièrement, je voudrais juste revenir sur
3 vos... quand vous dites «vos estimés», c'est que
4 si je lis le rapport en page 106, on vient dire,
5 avant-dernier paragraphe :

6 **«Si aucune modification n'y est**
7 **apportée et que sa croissance se**
8 **poursuit au même rythme, cette**
9 **circonscription pourrait**
10 **rapidement passer en situation**
11 **d'exception positive.»**

12 **Me LUCIE FISET, présidente :**

13 Hum hum.

14 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

15 Je m'inquiète parce que :

16 **«Et que sa croissance se poursuit**
17 **au même rythme.»**

18 C'est de présupposer que la croissance des
19 années antérieures sera la même dans les années
20 futures, et ce qui n'est nécessairement pas le
21 cas. Ce n'est parce qu'il y a cinq ans, il y a
22 eu des développements importants autour du
23 carrefour Laval qu'il va y en avoir d'autres, le
24 terrain étant restreint.

25 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

1 Mais justement on vient de faire une visite
2 terrain, on voit des projets de condos qui sont
3 annoncés, qui sont en vente, il n'y a peut-être
4 pas encore de bâtisses, mais il va y en avoir
5 dans l'avenir. Donc, notre observation terrain
6 concorde assez bien avec certains pronostics de
7 l'Institut de la statistique du Québec ou
8 d'autres sources de ce type-là.

9 On n'a pas eu beaucoup d'éléments qui nous
10 permettaient de penser qu'il y aurait un
11 ralentissement, ce qui serait peut-être le cas
12 dans les comtés que vous avez évoqués tout à
13 l'heure, d'Arthabaska notamment, ce qui fait
14 qu'on pouvait vivre plus facilement avec un
15 seuil assez élevé, sachant que là il y aurait
16 peut-être moins de chance de croissance rapide.
17 Mais pour ce qui est de Chomedey, c'est un petit
18 peu la conclusion.

19 Puis moi, la tournée de terrain qu'on vient de
20 faire m'est apparu assez éclairante à cet égard-
21 là. Mais...

22 **Me LUCIE FISET, présidente :**

23 Mais je réitère la question de monsieur Jean.
24 Donc, ce que vous nous proposez de votre côté,
25 c'est le statu quo? C'est ce que nous

1 comprenons?

2 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

3 Non, je comprends que...

4 **Me LUCIE FISET, présidente :**

5 Non?

6 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

7 ... si on est certain que le développement...
8 que la moyenne de ce comté-là, le nombre
9 d'électeurs, en fait, va dépasser le 25 % en
10 tenant compte d'une moyenne aussi qui va croître
11 -- parce que la population du Québec, elle ne
12 fait que croître -- et je le dis en tout
13 respect, ce n'est pas parce que vous avez vu une
14 grue et des condos en train de se construire que
15 c'est la fin du monde. Parce qu'il y en a
16 d'autres, des condos, qui se construisent à
17 Montréal, à Laval et bien ailleurs donc ce n'est
18 pas le seul développement qui va faire en sorte
19 que la moyenne généralisée ne croîtra pas. Au
20 contraire, on le voit, là, c'est 10 % la
21 croissance, ou à peu près.

22 Donc, je pense qu'il ne faut juste pas prendre
23 un seul développement et penser que oui,
24 effectivement, ça se concrétise, en tout
25 respect, parce qu'on voit, oui, Chomedey a eu

1 une croissance plus élevée que les autres, mais
2 il y a une limite à la croissance.

3 **Me LUCIE FISET, présidente :**

4 Hum hum. Et donc?

5 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

6 Et donc, vous pouvez faire le changement
7 proposé, mais ce qui est délicat c'est que je ne
8 vois pas dans votre analyse, dans vos études, de
9 regarder les communautés naturelles qui sont
10 établies là, quelles seront leurs réactions.
11 Avant de décider de choisir cet endroit-là, bien
12 que vous l'ayez fait la dernière fois lors de la
13 carte électorale, de toucher encore là avec des
14 lieux cultes qui changent physiquement
15 d'endroit, de circonscription, avec toute la
16 clientèle environnante, c'est ça qui est un
17 sujet très délicat. Il n'est pas,
18 malheureusement, numérique, mais qui est très
19 délicat.

20 **Me LUCIE FISET, présidente :**

21 Monsieur Courville?

22 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

23 J'allais dire c'est peut-être une vérité de La
24 Palice, nous avons fait des miracles à Orford
25 parce qu'on n'avait pas... on avait d'abord

1 suggéré de déplacer la montagne dans une autre
2 circonscription en 2007-2008 et, bon, on l'avait
3 laissée dans Orford.

4 Ici, on.. il reste que le fondement,
5 fondamentalement une carte électorale c'est pour
6 fins de représentation électorale, on ne déplace
7 pas des églises, là.

8 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

9 C'est ça.

10 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

11 Bon. Quant à la communauté naturelle, elle est
12 dans le prolongement du secteur qui, à la
13 dernière carte, avait déjà été transféré dans
14 Fabre. Donc, il n'y a pas de coupure nette,
15 c'est vraiment le prolongement d'un secteur et
16 sa forme de communauté naturelle.

17 Mais vous avez signalé une chose, vous avez
18 mentionné qu'à Saint-Jean et Arthabaska il y a
19 plus d'électeurs et puis, bon, pourquoi vous
20 faites des changements ici, vous n'en avez pas
21 fait là-bas; bien, c'est justement en fonction
22 des prévisions qu'on a pour les deux prochaines
23 élections. C'est que dans le cas de Saint-Jean
24 et dans le cas d'Arthabaska, il n'y a pas de
25 problème à moyen, puis à long terme. Ici, il va

1 y en avoir un.
2 On parlait de développement, mon collègue vous
3 a parlé de développement, effectivement, sur le
4 terrain, on voit bien des zones où il peut y
5 avoir du développement et, comme on est dans le
6 même prolongement de ce qu'on avait déjà fait à
7 la dernière carte, alors c'est un ajustement
8 qui, au fond, est presque indiqué, sinon
9 totalement indiqué.

10 Quant aux prévisions qu'on fait, évidemment ça
11 repose sur le nombre d'électeurs, mais il faut
12 savoir que les projections qu'on peut faire est
13 modèle linéaire simple, mais ces projections-là
14 sont quand même assorties de ce que l'Institut
15 de la statistique elle-même va nous donner comme
16 projections dans le temps. Et on voit bien qu'il
17 y aura quand même croissance et de population
18 et, selon notre liste d'électorat permanente, de
19 population électorale également.

20 Donc, c'est un peu pour ça, là, c'est pour ça
21 que je voulais revenir un petit peu sur le cas
22 d'Arthabaska, on n'a pas ce même phénomène-là à
23 Arthabaska, pas du tout.

24 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

25 Parfait, merci.

1 Moi, ce que je voulais vraiment mettre en
2 lumière, c'était aussi le fait que sur la région
3 de Laval c'est seulement 24.6 % de la superficie
4 totale qui est pour usage résidentiel.
5 Donc, il faut faire très attention de voir où
6 est-ce qu'on étire le territoire parce qu'il y
7 a des endroits qui sont zonés agricoles, ça fait
8 qu'on a... on peut bien changer les
9 délimitations d'une circonscription, mais ce
10 n'est pas nécessairement là que les gens vont
11 venir s'établir.

12 **M. SERGE COURVILLE :**

13 Oui, mais c'est justement, en tenant compte de
14 cette existence de territoire agricole, donc
15 zoné agricole, c'est que le développement ne
16 pouvait se faire en territoire agricole, il va
17 forcément se faire dans le territoire habité,
18 d'où la nécessité pour nous, en tout cas, de
19 transférer une partie de Chomedey dans Fabre.

20 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

21 Parfait. J'appuie votre proposition, ça va, mais
22 c'est juste qu'il y a des éléments qui ne sont
23 pas documentés. Alors, à la lecture du rapport,
24 c'est sûr que, tu sais, on est sensible à ça et
25 on se questionne sur : est-ce que ces éléments-

1 là ont été considérés?

2 **M. SERGE COURVILLE :**

3 Et c'est le but des auditions publiques.

4 Merci infiniment de nous en faire part.

5 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

6 Hum hum.

7 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

8 Merci à vous.

9 **Me LUCIE Fiset, présidente :**

10 Merci.

11 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

12 Merci.

13 - - - - -

14 **M. BERNARD OUELLET, secrétaire :**

15 Alors, nous poursuivons avec monsieur Jean
16 Trudelle, monsieur Trudelle est porte-parole de
17 Québec Solidaire Rosemont. Il est accompagné de
18 monsieur Maxime Vinet et de madame Madeleine
19 Ferland.

20 - - - - -

21 **INTERVENTION DE M. JEAN TRUDELLE**

22 - - - - -

23 **M. JEAN TRUDELLE :**

24 Ça va?

25 **M. BERNARD OUELLET, secrétaire :**

1 Oui.

2 **M. JEAN TRUDELLE :**

3 Alors, bonsoir Madame la présidente, Messieurs
4 les commissaires.

5 Écoutez, avant de m'inscrire on a eu quelques
6 échanges courriels avec la Direction générale
7 des élections au Québec pour vérifier si le sens
8 de notre intervention était recevable dans le
9 cadre actuel et on a reçu une réponse positive.
10 Je vais quand même être assez bref parce qu'on
11 est très conscient de ne pas intervenir
12 directement sur la question de la carte
13 électorale elle-même.

14 Cette opération de mise à jour de la carte est
15 certainement extrêmement utile, extrêmement
16 importante, essentielle même, mais devant cette
17 opération-là, je pense qu'on ne peut pas
18 s'empêcher de dire et de faire savoir que ça ne
19 peaufine, en définitive, qu'un seul aspect de la
20 représentativité, c'est-à-dire la
21 représentativité territoriale. C'est à ça que ça
22 sert la carte électorale.

23 Et, dans le mode actuel de scrutin, bien, on
24 laisse de côté d'autres types de
25 représentativité qui nous apparaissent tout

1 aussi importants, je parle... je pense, par
2 exemple, à celle des femmes ou à celle des
3 minorités visibles, mais je pense surtout à
4 celle des orientations et des opinions
5 politiques.
6 Le système actuel permet qu'un gouvernement
7 puisse être majoritaire avec 41 % des voix,
8 c'est la situation actuellement, il y a eu des
9 distorsions pires dans l'histoire des élections.
10 L'autre manière de le poser c'est de se dire
11 qu'il y a 59 % des électeurs qui étaient contre
12 le gouvernement actuel. Bien sûr, c'est une
13 image, on ne va pas très loin là-dedans, mais il
14 reste que ça recouvre quand même une réalité et
15 c'est une situation qui a des conséquences.
16 Dans une situation comme celle-là en
17 particulier, tous les débats à l'Assemblée
18 nationale deviennent des joutes verbales parce
19 qu'il y a un parti qui contrôle complètement
20 l'appareil législatif et on est loin de cette
21 espèce de recherche de meilleures lois, de
22 meilleurs consensus, d'un travail de relecture
23 des projets de loi qui pourrait mieux satisfaire
24 aux aspirations citoyennes.
25 Alors, pour nous, c'est un problème extrêmement

1 important que celui-là. Moi, j'ai fait carrière
2 dans le syndicat et à la dernière élection
3 j'étais candidat pour Québec Solidaire dans
4 Rosemont, c'était ma première élection, on a
5 fait un très bon score, ça a très bien été, mais
6 j'ai voulu faire une campagne terrain, parler
7 aux gens. Et j'ai été extrêmement frappé par le
8 fait que cette espèce de cynisme politique dont
9 on parle souvent, il était moins dû à un
10 désintérêt de la chose politique elle-même,
11 c'est-à-dire de la recherche de nouvelles voies
12 de comment on va développer le Québec, et
13 cetera, des questions comme celles-là sur
14 lesquelles les gens sont extrêmement intéressés,
15 mais que le cynisme politique il était bien
16 davantage lié à notre... nos pratiques
17 politiques.

18 Et les gens me disaient, il y a beaucoup de gens
19 qui me disaient -- et ça, ça va complètement à
20 l'encontre de ce que le directeur général des
21 élections a souhaité et réaffirmé à de
22 nombreuses reprises -- les gens me disaient :
23 Moi, je ne vais pas voter parce que mon vote ne
24 compte pas.

25 Et effectivement quand on regarde le système

1 avec le principe même fondamental de la carte
2 électorale, l'idée derrière ça c'était de faire
3 des territoires qui étaient... qui étaient
4 acceptables pour qu'un individu, un candidat et
5 par la suite un député, puisse un jour voyager
6 dans son comté, et être capable de rencontrer
7 ses électeurs, et pouvoir être une partie
8 prenante de la vie citoyenne et politique de son
9 comté.

10 La situation actuelle, selon nous, a changé.
11 Avec les technologies de l'information et de
12 communication, avec la facilité avec laquelle on
13 peut communiquer aujourd'hui, on croit qu'il est
14 maintenant beaucoup plus facile pour un
15 candidat, pour un député, de couvrir une plus
16 grosse partie du territoire beaucoup plus
17 facilement. Donc, en agrandissant les cartes, on
18 pourrait justement faire... se laisser se
19 dégager une marge, un pourcentage du vote qui
20 pourrait être ensuite une représentation
21 proportionnelle au scrutin général exprimé lors
22 des élections.

23 Ça, c'est le contexte actuel de notre situation
24 politique où un candidat, à l'aide des
25 courriels, à l'aide de... d'une façon beaucoup

1 plus facile peut entrer en contact avec les
2 citoyens de son secteur et pourrait, de cette
3 façon-là, être beaucoup plus implanté dans son
4 territoire tout en agrandissant les territoires
5 électoraux.

6 Ma deuxième intervention va dans le sens... ne
7 va pas selon mon expérience de... bien,
8 professionnelle, moi je viens du monde de
9 l'éducation, mais de l'éducation des plus
10 jeunes, je viens de l'éducation au secondaire
11 avec des élèves de milieux défavorisés et en
12 difficulté. Il y a un réel désintérêt à la chose
13 politique et j'en suis témoin sur le terrain.
14 Pas un désintérêt aux questions politiques, pas
15 un désintérêt aux enjeux politiques, mais
16 vraiment la machine comme telle présentement ne
17 répond pas aux besoins, selon nous, là, aux
18 besoins de la population émergente, la
19 population qui va bientôt devenir des électeurs.
20 Un sentiment accru que son vote va avoir une
21 portée, puis une importance dans l'expression de
22 la représentativité à l'Assemblée législative va
23 avoir, selon moi, une grosse, grosse force
24 d'attraction pour ces électeurs-là pour qu'ils
25 aillent voter dans l'avenir.

1 Bonsoir.

2 **M. ALEX WERZBERGER :**

3 ... Messieurs les commissaires. Je veux faire
4 une présentation ici pour... Vous m'écoutez
5 bien?

6 **Me LUCIE FISET, présidente :**

7 Je ne suis pas certaine si on vous entend très
8 bien...

9 **M. BERNARD OUELLET, secrétaire :**

10 Approchez, oui.

11 **Me LUCIE FISET, présidente :**

12 ... je pense qu'il faudrait avancer le micro,
13 effectivement, oui. Merci.

14 **M. ALEX WERZBERGER :**

15 Si vous me permettez, je vais faire la
16 présentation en anglais parce que le français et
17 l'anglais ne sont pas ma première langue, mais
18 si je veux faire dans ma première langue, je ne
19 pense pas que vous me compreniez trop, donc je
20 vais faire ça en anglais.

21 **Me LUCIE FISET, présidente :**

22 Il n'y a pas de problème.

23 **M. ALEX WERZBERGER :**

24 Let me introduce myself, my name is Alex
25 Werzberger, I am the President of the Coalition

1 of Outremont Hassidic Organizations, the
2 organization that militates and words for the
3 community (inaudible).

4 I want to remind you that during Montreal's
5 audience, which I couldn't be there because I
6 was out of town, we gave 10 copies...

7 I think I'm going to have to speak louder.

8 **Me LUCIE FISET, présidente :**

9 Yes, please.

10 **M. ALEX WERZBERGER :**

11 We gave you 10 copies of the research which was
12 done on my community called : «The Hassidim and
13 ultra-orthodox of Greater Montreal : A needs
14 Assessment and population projections of the
15 Hassidic and Ultra-Orthodox communities of
16 Greater Montreal.»

17 The Hassidic community of Quebec arrived here in
18 Montreal post-World War II. We came to America
19 to escape the anti-Jewish atmosphere in postwar
20 Europe, a very new population, totally new to
21 North-America, and has since proudly and
22 privately and very quietly built its close-knit
23 community within the Montreal area, close to
24 18,000 members, most of them in Outremont.

25 We are submitting this memoir to demonstrate a

1 lack of understanding of the negative impact and
2 consequences of dividing this community by
3 merging the ridings of Mount-Royal and
4 Outremont, which would severally split this
5 tight community, sending a part of it to the
6 Mercier riding.

7 Allow me first to state that by separating the
8 geographical territory of the Hassidic community
9 between the new Mont-Royal-Outremont and Mercier
10 ridings, you have a misunderstanding of the
11 Hassidic community as opposed to other Jewish
12 communities in Montreal.

13 We are part of the Jewish community but we are
14 distinct.

15 For the most part, the Jewish population
16 residing in Montreal, which are referred to as
17 more modern and less observant Jews, this means
18 that they live a mostly secular life, whereas
19 the Hassidic Jewish community predominantly in
20 the current Outremont riding, are strictly
21 religious and the Torah is central to the way we
22 conduct our lives.

23 The Hassidic Jews are different from other Jews
24 in that they are distinguished by their distinct
25 social organizations centered around their

1 Hassidic religious leaders, schools, synagogues,
2 social institutions and commercial
3 infrastructures.
4 They are also characterized by their outward
5 appearance : the men dress in dark colors, grow
6 beards and side locks and keep their hats or
7 kipas over their head at all times. In fact, we
8 have been recognized as a «minorité visible» by
9 Emploi Québec.
10 Because one of the things that count with us is
11 we help people get jobs, which if find in the
12 report of Emploi Quebec, so they know us very
13 well in their studies.
14 The proposed new borders you have set forth to
15 draw a line dividing our community between
16 Mount-Royal and Mercier, approximately 700
17 Hassidic Jewish households will be amputated
18 from their current provincial riding to know to
19 be included in Mercier a provincial riding that
20 has no natural history with the Hassidic
21 community.
22 Take into account that each of the 700
23 households, half the households have at least
24 six persons residing in them. That meas
25 household size was 5.64 with a range of one to

1 14 individuals. This account is from a sondage
2 that we did and I think you were given copies.
3 That's at least six people per home, totalling
4 over 6,000 people. This represents more than 10%
5 of the Hassidic community. How can that 10%
6 accept to have their vote represented when they
7 will be such a small proportion in minority in
8 Mercier community?

9 And there are no natural ties between the Jewish
10 Hassidic community and the others in the Mercier
11 riding.

12 Also, unlike your standing community, you have
13 completely neglected to take into account the
14 Hassidic communities projected growth in the
15 years to come.

16 While the current Hassidic population in
17 Outremont was approximately 14,000 people in
18 2012, it is projected to grow, according to the
19 Study, to 22,000 people by 2020 and 32,000
20 people by 2030.

21 The birth rate in the Hassidic community is very
22 high, some with over 10 children -- and I'm one
23 of them -- and the community's growth has
24 steadily doubled every 12 to 15 years. There is
25 no reason to doubt that the Hassidic community's

1 growth potential.

2 The combined population of the Hassidic and

3 ultra-orthodox communities of Greater Montreal

4 (inaudible) available jobs will likely triple,

5 more than triple between 2004 and 2030,

6 increasing by 3.44 times in about 25 years.

7 As the community has grown, it has organically

8 moved to the North-West of Outremont and not

9 toward the Mercier riding, because all the

10 infrastructures, the City Council, courts and

11 everything, is in Outremont West and not that

12 way.

13 Therefore, there is no argument that as the

14 community grows, it will grow in the direction

15 of the Mercier riding area and history showed us

16 that.

17 The Hassidic Jewish communities are very proud

18 and tight knit. The notion of being divided,

19 even if only along provincial riding borders, is

20 a situation that would lead many of the Hassidic

21 community to feel adrift, with the community

22 being like a community with a severed hand,

23 hurting the body very much, but those who will

24 be displaced into Mercier will feel that they do

25 not have the ability in order to properly... to

1 have a proper political representation and
2 simply will die like the severed hand.
3 A system that creates districts without regard
4 to communal affiliations, one which spreads the
5 voters of one cohesive community over districts
6 where they are still comprise minorities and
7 very small minorities, they are able to
8 influence legislation, is not what democracy is
9 all about.
10 By splitting the Hassidic community electorally,
11 they will become disenfranchised as they will
12 have very little chance of making their voice
13 heard and their vote count.
14 You are dividing a natural community.
15 Referring to the 1991 Supreme Court of the
16 Canada Judgement, the Carter case states that
17 you must respect natural communities. You are
18 referring to this decision on page 17 of you
19 report, but what the Commission is proposing by
20 splitting the Hassidic community is counter to
21 that decision.
22 Expressing their voice in a provincial election
23 is very important and gives them a sense of
24 attachment to the Quebec community at large. 70
25 to 80% of our community members exercise their

1 right to vote, which I know in Quebec is a very
2 high percentage but still can be checked, and
3 they vote like this at every single election and
4 this is very much higher than in Quebec or even
5 the Canadian average, it's part of our values
6 and principles.
7 By removing their ability to do so, by
8 effectively dividing the population between two
9 ridings and splitting their places of worship
10 and all of our exclusive services, those
11 families displaced to the Mercier riding will
12 lose their voice with a sense of belonging and
13 a sense that they have elude the ability to go
14 exercise their political representation.
15 The issue of disenfranchisement cannot be
16 ignored within a community that puts so much
17 importance in their fellow members. Hassidism is
18 a way of life that focuses on the importance of
19 family and the community.
20 In conclusion, if the goal of a democratic
21 electoral system to translate the will of the
22 people and enable them to influence
23 registration, the Commission's proposal to merge
24 the Mount-Royal and Outremont ridings is
25 completely counter to the tenet.

1 We ask that the Commission to take further
2 consideration of the disenfranchisement that it
3 would create among the Hassidic population,
4 before going forth with its proposal.

5 By dividing this community, you will effectively
6 take away their voice and their sense of being
7 part of Quebec's society.

8 Once again, this Commission has stated that the
9 sense of belonging is essential in considering
10 the boundaries of a riding.

11 Si vous avez des questions, faites ça en
12 français et je vais essayer de répondre en
13 français.

14 **Me LUCIE Fiset, présidente :**

15 Merci énormément. Est-ce que, Messieurs, vous
16 avez des questions pour... non? Monsieur Jean?

17 **M. SERGE COURVILLE :**

18 Well, I think, for my part I think your message
19 is very clear, we shouldn't split in two your
20 community, a large part of which would be
21 included in Mercier and that would be dissolving
22 the community as well. So, yes, the message is
23 clear for us. Thank you.

24 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

25 Thank you.

1 question ici.

2 À prime abord, je comprends la logique du
3 changement, il semble naturel de vouloir ajouter
4 un petit composant dans le sud du comté où est-
5 ce qu'on a déjà sorti un petit peu de la ligne
6 de l'Autoroute 13.

7 Par contre, étant un ancien candidat, je peux
8 vous dire que cette section-là, à l'est de la
9 13, il était très difficile en tant que candidat
10 pour aller parler à ces gens-là. Je m'explique.
11 La tendance dans le comté de Fabre est de parler
12 aux gens du comté et cette section-là était
13 souvent oubliée, on le constatait par le manque
14 de pancartes, et je vous dirais que ces gens-là
15 n'ont pas eu le... n'ont pas été consultés au
16 même titre que les autres, puis de façon
17 générale, là. Je ne m'exclus pas de ça, je pense
18 que tous les partis ont un petit peu négligé
19 cette partie-là.

20 Alors, je questionne un petit peu la sagesse de
21 continuer à extensionner dans cette direction-
22 là, premièrement.

23 Deuxièmement, en regardant la carte de Laval et
24 quand on parle de communauté naturelle, il ne
25 faut pas oublier que les délimitations à Laval

1 c'est vraiment nord-sud. Vous, vous avez choisi
2 d'extensionner vers l'est, par contre les
3 changements démographiques dans Laval se
4 concentrent au sud et les populations du sud de
5 Laval sont très différentes de la population au
6 nord de Laval.
7 Alors, je me questionne encore une fois sur la
8 décision d'extensionner vers le sud au lieu
9 d'aller chercher une proportion équivalente de
10 gens similaires au nord de la 440. Alors, je
11 constate que si vous auriez pris le même
12 pourcentage de territoire au nord de la 440,
13 vous auriez pu harmoniser et balancer ce que
14 vous avez fait dans l'autre changement qui
15 (inaudible) de la 13.
16 Il ne faut pas oublier aussi quand on fait des
17 changements comme ça, à Laval on est assez
18 particulier, on est une fusion de 14
19 municipalités et 14 paroisses, et l'histoire de
20 Laval fait en sorte qu'on s'identifie encore à
21 ces paroisses-là. On dit souvent : bien, moi, je
22 viens d'Auteuil, je viens de Sainte-Dorothée, je
23 viens de Chomedey, après ça on dit qu'on vient
24 de Laval par extension. Alors, selon moi, ça
25 manque un petit peu d'habilité de sectionner un

1 quartier en deux comme ça. Les gens de Chomedey
2 sont fiers d'être de Chomedey et les gens de
3 Sainte-Dorothée sont fiers d'être à Sainte-
4 Dorothée, alors je me demande s'il n'y aurait
5 pas moyen de considérer cet historique-là quand
6 on fait ces changements-là.

7 Je vous invite également à considérer le rapport
8 (inaudible) de la CRÉ de Laval qui a fait une
9 étude justement sur les mouvements
10 démographiques à Laval. On voit que Laval
11 augmente de façon importante en termes de
12 croissance et surtout de population immigrante.
13 Je vous demanderais de considérer ces
14 changements-là quand vous proposez des
15 changements à la carte parce qu'il y a une
16 densification, effectivement, qui se produit à
17 Chomedey, mais je pense qu'il y a plus de
18 similarités entre les gens de Chomedey et les
19 gens de Laval-des-Rapides que les gens de Fabre
20 à Chomedey.

21 Et si on veut fusionner les... et si on veut
22 ajouter un territoire ou enlever un territoire,
23 je vous demanderais de regarder cet axe est-
24 ouest-là au lieu de regarder dans la population
25 de Fabre qui est, économiquement et

1 démographiquement, très différente de Chomedey,
2 c'est moins le cas pour Laval-des-Rapides.
3 Bien, voilà, je pense que j'ai fait le tour de
4 ce que je voulais dire en particulier, je suis
5 ouvert à des questions.

6 **Me LUCIE FISET, présidente :**

7 Oui, on aurait quelques précisions à vous
8 demander, monsieur.

9 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

10 J'ai bien aimé votre... vous nous avez instruit
11 sur la réalité, puis je pense que vous êtes un
12 bon observateur, et dans le sens nord-sud, là,
13 je veux dire.

14 Sauf que nous ce qu'on voit -- en tout cas, moi,
15 ce que je vois, c'est que pour aller vers le
16 nord dans Sainte-Rose, finalement, il y a des
17 obstacles assez sérieux, il n'y a pas de
18 continuité. Il y a la 440... c'est bien la 440,
19 c'est ça?

20 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**

21 Oui, c'est ça.

22 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

23 Et il y a même des terrains non urbanisés, je ne
24 sais pas si c'est zoné agricole ou pas, là, je
25 n'ai pas toutes les données devant moi.

1 Donc, moi, ce que je voyais, c'était bien plus
2 que... comme lors de la dernière carte, on est
3 allé chercher de l'autre côté de la 15, côté
4 est, donc on a joué sur l'est et non nord-sud
5 comme vous dites, bien là, on a quand même cette
6 fois-ci été nord-sud.

7 Et pour avoir visité le territoire aujourd'hui,
8 on a quand même pris conscience que cette
9 solution-là qui a été examinée, puis un certain
10 nombre d'autres, puis... faisaient un certain
11 sens, parce que c'est une zone de constructions
12 plus récentes, où il y a une très belle piste,
13 le parc linéaire, là...

14 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**

15 Hum hum.

16 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

17 ... par exemple, qui traverse ces deux (2)
18 zones-là qui seraient rattachées.

19 Alors, moi, je trouvais que ça faisait du sens
20 et que la solution du nord dans ce cas-là --
21 peut-être que dans d'autres cas, je vous
22 l'accorde, ce serait tout à fait approprié --
23 mais dans ce cas-là on la voyait moins.

24 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**

25 Si vous me permettez?

1 **Me LUCIE FISET, présidente :**

2 Bien sûr.

3 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**

4 La réflexion que vous devez vous poser -- bien,
5 premièrement, je ne suis pas sûr de qu'est-ce
6 qu'on pourrait faire comme délimitation vers le
7 nord de la 440. Par contre, comme ma collègue du
8 PLQ a souligné, on est pas mal dans les petites
9 rues, là, quand on veut diviser dans les
10 proportions qu'on veut ajouter maintenant, ça
11 fait que je ne vois pas que ça, ça soit un gros
12 enjeu, je pense qu'on pourrait s'arranger pour
13 aller chercher le même genre de population en
14 termes de nombre au nord.

15 Mais ce que je voudrais vraiment vous
16 sensibiliser, c'est quand vous regardez le
17 territoire au nord de la 440, à l'est et à
18 l'ouest de la 13, la population se ressemble
19 énormément. Et quand on descend en bas de la 13
20 -- en bas de la 440, à l'est et à l'ouest de la
21 13, il y a encore une différence. Alors, les
22 gens au nord de la 440 ont plus en commun avec
23 les gens est-ouest que les gens est-ouest au sud
24 de la 440.

25 Alors là, ce que vous avez fait avec le

1 changement que vous proposez, c'est que vous
2 ajoutez... dans le fond, vous amplifiez ce que
3 je constate a été l'erreur de la première
4 fois...

5 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

6 Hum hum.

7 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**

8 ... d'être (inaudible).

9 Alors, moi je considère que, pour toutes sortes
10 de raisons, on a amplifié le problème. Puis je
11 vous demanderais, si c'est le cas qu'on doit
12 absolument dépasser la 13 -- puis
13 personnellement je ne suis pas convaincu qu'on
14 doit -- mais si c'est le cas, parce que pour des
15 changements démographiques ou quoi que ce soit,
16 je vous demanderais de considérer une extension
17 vers le nord ou considérer que Laval-des-Rapides
18 a beaucoup plus en commun avec les gens de
19 Chomedey que Fabre.

20 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

21 Oui, mais justement, le problème c'est Chomedey,
22 puis vous venez de témoigner qu'il y a une
23 croissance assez soutenue et importante, donc il
24 faut alléger Chomedey.

25 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**

1 Oui.

2 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

3 Comment peut-on l'alléger? Évidemment, c'est en
4 regardant les voisins. Et vous me parlez de
5 Laval-des-Rapides, on peut l'examiner.

6 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**

7 Si vous prenez -- je vais vous donner un exemple
8 -- le boulevard St-Martin, juste en arrivant sur
9 la 15, hein, c'est la limite de Chomedey et
10 Laval-des-Rapides.

11 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

12 Oui.

13 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**

14 C'est une population qui est homogène des deux
15 bords de l'autoroute, ces gens-là se ressemblent
16 énormément, la démographie est... les tendances
17 naturelles démographiques sont là, plus là que
18 ce qu'on trouve avec la séparation est-ouest de
19 la 13. Alors, s'il y a un mouvement à faire, je
20 vous suggérerais de regarder là, il y a beaucoup
21 plus d'homogénéité dans ces deux communautés-là,
22 dans ces deux limites-là.

23 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

24 Je vous remercie. En tout cas, moi ça
25 m'éclaire.

1 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**

2 Bien, je suis là pour répondre.

3 **Me LUCIE FISET, présidente :**

4 Moi aussi j'ai une question pour vous, parce que
5 vous avez dit en partant que vous aviez eu de
6 grandes difficultés à contacter ces électeurs...

7 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**

8 Oui.

9 **Me LUCIE FISET, présidente :**

10 ... et que vous n'étiez pas les seuls, et puis
11 bon.

12 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**

13 C'est ça.

14 **Me LUCIE FISET, présidente :**

15 Mais dans quel type de cas vous dites que vous
16 avez eu de grandes difficultés? Pourquoi avoir
17 beaucoup de... vous avez même parlé de négliger
18 cette partie?

19 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**

20 Négliger dans le sens que c'est un petit bout
21 qui est un peu pas rapport qui sort de la 13. Il
22 faut comprendre qu'à Laval, là, il y a une
23 grosse... les autoroutes, là, quand on divise,
24 puis il y a une raison pourquoi que les comtés
25 ont été faits comme ça, les circonscriptions ont

1 été faites comme ça, c'est qu'en traversant une
2 autoroute -- on crée une enclave quand on fait
3 une autoroute -- et ces quartiers-là sont
4 enclavés, puis c'est également les délimitations
5 des quartiers, les 14 paroisses que je vous ai
6 exposées tantôt.
7 Alors, ce n'est pas naturel pour quelqu'un qui
8 fait campagne dans Sainte-Dorothée de penser
9 qu'il faut qu'il aille l'autre bord de la 13, au
10 (inaudible) faire campagne. Alors, ces gens-là,
11 je suis persuadé, ils n'ont sûrement pas eu les
12 candidats qui se sont présentés pour cogner et
13 pour faire un effort pour gagner leur vote.
14 Alors je considère que ces gens-là ont été
15 négligés à ce niveau-là.
16 L'attention qui leur a été apportée pour vendre
17 le produit politique, peu importe lequel, je
18 suis sûr qu'il n'a pas été à la hauteur que ces
19 gens-là ont peut-être méritée et justement pour
20 des raisons logistiques, là, c'est la nature
21 humaine, je vous parle... je ne vous parle pas
22 des faits ou de la négligence démocratique, là.
23 Alors, cette tendance-là, pour moi, également
24 est amplifiée par le fait que ces deux (2)
25 communautés-là n'ont pas vraiment beaucoup de

1 similarités. Alors, c'est difficile de donner
2 de l'importance à ces gens-là démographiquement
3 -- voyons, géographiquement et aussi, en plus,
4 vu que c'est une population complètement
5 différente.

6 **Me LUCIE FISET, présidente :**

7 Mais, pour vous, le fait qu'il y ait également
8 un autoroute entre Chomedey et Laval-des-
9 Rapides, là, on aurait quand même moins de
10 difficultés?

11 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**

12 Si vous allez voir sur le terrain, il y a plus
13 d'artères qui traversent les deux...

14 **Me LUCIE FISET, présidente :**

15 O.K.

16 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**

17 ... et c'est moins enclavé.

18 En plus, le quartier, si ma mémoire me sert
19 bien, le quartier par (inaudible) n'est pas
20 délimité par la 15 non plus. Alors, ces gens-là
21 ont des liens communs, des liens historiques et
22 c'est plus facile d'accès.

23 Si vous regardez une personne qui habite l'autre
24 bord de la 15 à ce niveau-là, vous allez voir
25 qu'ils se ressemblent énormément en termes de

1 revenus, en termes d'historique et et cetera. La
2 démographie est pareille, plus pareille que ce
3 qu'on trouve à l'est-ouest de la 13, par contre.

4 **Me LUCIE FISET, présidente :**

5 Monsieur Courville?

6 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

7 Oui, bien, j'allais dire faire une carte de
8 représentation électorale, c'est l'art du
9 possible aussi, là.

10 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**

11 Je suis d'accord.

12 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

13 Je ne répéterai pas ce que mes collègues ont
14 dit, mais effectivement la Commission est là
15 pour entendre, pour écouter. Ce que vous nous
16 dites, bon, on va regarder parce que,
17 évidemment, pour arriver à cette solution-là, on
18 doit analyser plusieurs hypothèses.

19 Une des choses qui nous retient, évidemment,
20 quand on... un des critères, au fond, qu'on
21 regarde très attentivement quand on fait une
22 carte, c'est : est-ce qu'il y a des obstacles
23 naturels? La 13 en est un, mais il nous
24 semblait que la 13 l'était moins que la 15.
25 Évidemment quand on arrive dans le bout du

1 Carrefour Laval, là, il y a vraiment là une...
2 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**
3 Hum hum.
4 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
5 ... une barrière (inaudible), là.
6 Mais soyez rassuré, nous vous avons entendu et
7 nous allons considérer toute chose.
8 Simplement pour le bénéfice peut-être de ceux
9 qui sont ici, la Commission, au fond, quand elle
10 se fait dire des choses, elle regarde. Si c'est
11 conforme aux critères de la loi et que ça ne va
12 pas à l'encontre du critère numérique ou le
13 critère de la communauté naturelle, généralement
14 on fait droit aux représentations.
15 Si ça va à l'encontre, bien, on fait l'art du
16 possible, hein? Alors, c'est un petit peu ça
17 qui (inaudible), mais...
18 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**
19 Juste...
20 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
21 ... on va considérer ce que vous nous dites.
22 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**
23 J'apprécie.
24 Puis comme je vous dis, je peux comprendre qu'on
25 ne voudrait pas non plus commencer à ouvrir

1 toutes sortes de comtés, Laval-des-Rapides, et
2 cetera, comme dans mon exemple, mais si on veut
3 vraiment balancer ce qu'on a déjà fait, qui est
4 d'extensionner à l'est de la 13 dans le secteur
5 de Chomedey antérieurement, je vous demanderais
6 de considérer à parts égales augmenter la
7 population au nord de la 440, qui balancerait de
8 l'autre côté également, au lieu d'approfondir la
9 représentation qui est anciennement Chomedey.

10 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

11 Pour faire juste une petite remarque, moi je
12 suis très sensible à la notion de communauté
13 naturelle qui est un des critères qu'on a
14 expliqué, essayer de... mais il faut le --
15 excusez l'anglicisme -- le «matcher», il faut
16 l'harmoniser avec l'autre critère de
17 représentation équitable des électeurs.

18 Et dans l'hypothèse... mais on va sûrement la
19 regarder, puis on a des professionnels avec nous
20 qui vont nous aider, mais ce que je constate
21 d'emblée rapidement, c'est que si je dois
22 enlever des électeurs de Chomedey parce que la
23 croissance...

24 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**

25 Hum hum.

1 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

2 ... hein, si je reporte vers Laval-des-Rapides,
3 je vais avoir un problème là-bas parce que là-
4 bas aussi ça croît, ça croît pas mal, et que,
5 donc, le déversoir il se peut qu'il ne marche
6 pas.

7 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**

8 Mais proportionnellement Vimont et Mille-Iles
9 sont en bas de la moyenne en termes de
10 population.

11 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

12 Oui, mais je ne peux pas les... je ne peux pas
13 prendre un bloc puis le déplacer.

14 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**

15 Non, la logistique, ça c'est vous qui le savez,
16 là, mais moi je suis juste ici pour vous dire ce
17 que je pense, là. Mais, dans le fond, je vous
18 demanderais de considérer ça parce que ces
19 communautés-là (inaudible).

20 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

21 Mais on apprécie énormément vos propos.

22 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

23 Pour employer un vieux langage du moyen âge,
24 c'est une bastide, Chomedey, hein, la 440, la
25 rivière, la 15, la 13.

1 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**

2 Bien, c'est ça.

3 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

4 Bon.

5 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**

6 Mais c'est aussi le centre de la ville de Laval,
7 alors c'est normal qu'il y ait beaucoup de
8 concentration là. Je pense que le rapport de la
9 CRÉ peut beaucoup vous aider à comprendre les
10 changements démographiques de ce quartier-là...

11 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

12 Oui oui.

13 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**

14 ... où est-ce que ça va, puis vous allez
15 remarquer, justement, les tendances pour les
16 liens communautaires.

17 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

18 C'est de choisir le moindre mal, au fond.

19 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

20 C'est ça, oui.

21 **M. CHRISTOPHER SKEETE :**

22 Merci beaucoup.

23 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

24 Merci.

25 **Me LUCIE Fiset, présidente :**

1 **M. BERNARD OUELLET, secrétaire :**

2 Bonjour.

3 **M. STÉPHANE GAUTHIER :**

4 Mon nom est Stéphane Gauthier.

5 **Me LUCIE FISET, présidente :**

6 Bonsoir monsieur Gauthier.

7 **M. STÉPHANE GAUTHIER :**

8 Bonsoir.

9 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

10 Bonsoir.

11 **M. STÉPHANE GAUTHIER :**

12 C'est la première fois que je viens dans ces
13 assemblées comme ça, c'est la première fois de
14 ma vie, j'ai 40 ans.

15 Je vois que... je viens de l'autre côté de la
16 rivière, mais ça touche partout au Québec, et
17 j'ai remarqué ça avec ce que le précédent
18 interlocuteur, là, qui a parlé, il a un petit
19 peu raison, il y a une grande différence
20 maintenant à Laval, mais il y a aussi un... avec
21 la remontée de la population, que je suggérerais
22 dans le futur qu'il y ait un nouveau comté qui
23 s'appelle Fabreville, surtout entre la 13 et la
24 15 au nord de la 440, qui est un peu le
25 quartier, puis (inaudible) est coupé (inaudible)

1 une partie à l'ouest de la 13, au nord de la
2 440, là, dans le bout de Dagenais-Sainte-Rose,
3 là, mais ça c'est quand ça va se développer, en
4 augmentant la population. Puis il y a des condos
5 sur la 440 qu'on voit de loin, dans le coin du
6 carrefour puis en allant vers la 13, là, ça
7 c'est peut-être dans 10, 15, 20 ans, là.
8 Puis je pense aussi dans l'ensemble de la
9 province, il y a 125 comtés au Québec, ça
10 représente combien de population par comté, de
11 40 à 60 000 personnes à peu près?

12 **Me LUCIE FISET, présidente :**

13 La moyenne est de 48 300 à peu près par
14 circonscription électorale.

15 **M. STÉPHANE GAUTHIER :**

16 O.K.

17 **Me LUCIE FISET, présidente :**

18 Ça c'est la moyenne provinciale.

19 **M. STÉPHANE GAUTHIER :**

20 O.K.

21 **Me LUCIE FISET, présidente :**

22 Mais évidemment vous avez une marge de
23 manoeuvre, comme on disait, là, de plus ou moins
24 25 %.

25 **M. STÉPHANE GAUTHIER :**

1 O.K. Les îles-de-la-Madeleine, là, ils ont à
2 peu près 12 000, 11 000 personnes eux autres,
3 là?

4 **Me LUCIE FISET, présidente :**

5 Les îles-de-la-Madeleine ont un statut
6 particulier...

7 **M. STÉPHANE GAUTHIER :**

8 Hum hum.

9 **Me LUCIE FISET, présidente :**

10 ... qui est reconnu par la loi.

11 **M. STÉPHANE GAUTHIER :**

12 O.K.

13 **Me LUCIE FISET, présidente :**

14 Donc, c'est une circonscription pour laquelle la
15 Commission nous ne pouvons pas y toucher.

16 **M. STÉPHANE GAUTHIER :**

17 Oui, je sais, mais...

18 **Me LUCIE FISET, présidente :**

19 Elle doit...

20 **M. STÉPHANE GAUTHIER :**

21 ... pour le moment, mais si mettons ça tombe en
22 en bas de 5 000 personnes, là, comme on dit, il
23 y a... moi, je parle d'originalité, si mettons
24 il y a des endroits qu'on dit éloignés par
25 rapport au bureau du comté (inaudible) qui est

1 plus grand comme... tu sais, les
2 vidéoconférences, les Skype et compagnie, là...

3 **Me LUCIE FISET, présidente :**

4 Hum hum.

5 **M. STÉPHANE GAUTHIER :**

6 ... pour les bureaux satellites, pas juste pour
7 le provincial, même le fédéral a un bureau
8 distinct pour les rejoindre, comme on dit, là,
9 les gens de la place, mettons telle journée pour
10 poser les questions au lieu de se déplacer.

11 **Me LUCIE FISET, présidente :**

12 Hum hum.

13 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

14 Oui.

15 **M. STÉPHANE GAUTHIER :**

16 Parce que, qu'est-ce qui arrive, il faut penser
17 à ces gens-là éloignés...

18 **Me LUCIE FISET, présidente :**

19 Hum hum.

20 **M. STÉPHANE GAUTHIER :**

21 ... parce qu'il faut les rejoindre.

22 Comme on dit de plus en plus quand les comtés
23 augmentent, sauf qu'on en enlève un peu dans
24 d'autres régions moins... plus isolées, alors...
25 qui augmentent de superficie. C'est ça qu'il

1 faut penser.

2 Moi, je ne pense pas juste pour moi, mais je
3 pense pour ces gens-là qui sont à l'extérieur,
4 qui ont des grands grands grands comtés comme
5 Ungava, vous voyez l'exemple, là, c'est genre
6 Kuujuuaq par rapport à Val-d'Or, là.

7 Alors, c'est ça.

8 **Me LUCIE FISET, présidente :**

9 Effectivement, les grandes étendues sont
10 également prises en considération par la
11 Commission lorsqu'on délimite les
12 circonscriptions et puis c'est pour ça qu'on a
13 accordé, d'ailleurs, certains statuts
14 d'exception pour certaines circonscriptions
15 électorales.

16 **M. STÉPHANE GAUTHIER :**

17 Mais je parle aussi comment les rejoindre, comme
18 on dit, de façon que je parle, là.

19 **Me LUCIE FISET, présidente :**

20 Le travail du député vis-à-vis...

21 **M. STÉPHANE GAUTHIER :**

22 Oui, puis...

23 **Me LUCIE FISET, présidente :**

24 ... ses citoyens, ses électeurs.

25 **M. STÉPHANE GAUTHIER :**

1 C'est pour communiquer avec ces gens-là.
2 **Me LUCIE FISET, présidente :**
3 Hum hum. Ça, ça relève évidemment de la
4 députation à...
5 **M. STÉPHANE GAUTHIER :**
6 Mais je parle à l'Assemblée nationale, comme on
7 dit, que (inaudible).
8 **Me LUCIE FISET, présidente :**
9 C'est ça, exactement.
10 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
11 J'espère qu'on va se revoir avant 20 ans quand
12 même!
13 **M. STÉPHANE GAUTHIER :**
14 Bien oui.
15 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
16 (Inaudible).
17 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**
18 Fabreville.
19 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
20 Fabreville peut-être.
21 **M. STÉPHANE GAUTHIER :**
22 Non, c'est ça, je parle entre Sainte-Rose et
23 Fabre, comme on dit...
24 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
25 (Inaudible).

1 **Me LUCIE FISET, présidente :**

2 Hum hum.

3 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

4 Pour l'instant, on n'est pas le Père Noël, mais
5 peut-être que dans 20 ans on en sera un!

6 **M. STÉPHANE GAUTHIER :**

7 Non non, mais je veux dire quand on y va...

8 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

9 C'est ça.

10 **M. STÉPHANE GAUTHIER :**

11 ... parce qu'avec l'augmentation de la
12 population c'est comme un nouveau comté...

13 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

14 Oui.

15 **M. STÉPHANE GAUTHIER :**

16 ... qui pourrait (inaudible) un nom de la façon
17 que c'est fait, là.

18 **Me LUCIE FISET, présidente :**

19 Exact.

20 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

21 Tout à fait.

22 **Me LUCIE FISET, présidente :**

23 Un grand merci à vous monsieur.

24 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

25 Merci.

1 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

2 Merci.

3 **Me LUCIE FISET, présidente :**

4 Une belle soirée.

5 Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui...

6 - - - - -

7 **M. BERNARD OUELLET, secrétaire :**

8 Alors, est-ce qu'il y a d'autres personnes qui
9 aimeraient faire comme monsieur Gauthier, venir
10 prendre la parole avant qu'on mette un terme à
11 l'assemblée?

12 **Me LUCIE FISET, présidente :**

13 Bien, écoutez, un grand merci à tout le monde
14 d'avoir assisté. Vous avez entendu, bon,
15 certaines représentations ce soir, il y a
16 toujours possibilité également de nous
17 transmettre si, jamais rendu à la maison, vous
18 réfléchissez et vous désirez nous faire part de
19 suggestions, commentaires, ne vous gênez pas,
20 vous pouvez nous rejoindre de différentes
21 façons. Le site Internet il est là, également
22 les courriels, télécopies, la poste, aucun
23 problème, nous prenons connaissance de
24 l'ensemble des représentations, peu importe le
25 moyen, qui nous auront été adressées afin

1 d'analyser le tout et de produire notre deuxième
2 rapport. Et nous avons également d'autres
3 auditions publiques qui sont prévues pour cette
4 semaine et la semaine prochaine, donc encore une
5 fois si vous voulez vous déplacer et venir nous
6 voir, ça va nous faire plaisir.

7 Et, dans l'intervalle, bien, une belle fin de
8 soirée à tout le monde, merci beaucoup.

9 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

10 Merci, bonsoir.

11 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

12 Merci, bonsoir.

13

14

15

16

- - - - -

17

FIN DE LA SÉANCE

18

- - - - -

19

1 Je, soussignée, HUGUETTE PICHÉ, sténographe
2 officielle, certifie sous mon serment d'office
3 que les pages ci-dessus sont et contiennent la
4 transcription exacte et fidèle de la preuve
5 et/ou des témoignages entendus lors de l'écoute
6 de l'enregistrement numérique remis pour ce
7 dossier, le tout conformément à la loi.

8 
9

10 _____

11 HUGUETTE PICHÉ, s.o.

12 HP/gv/al/ch (150513)